Juillet 2021

Le Syndicat national des entrepreneurs spécialistes de Travaux de Réparation et de REnforcement de Structures (STRRES) met à disposition une collection de Guides techniques qui synthétisent les règles de l'art en matière de réparation et de renforcement d'ouvrages (béton, métal et maçonnerie). Afin de permettre à la chaîne de contrôles (interne, externe et extérieur) d'être en cohérence avec les bonnes pratiques conseillées dans ces guides, le STRRES élabore également des recommandations dans ce sens, les RECOS-STRRES.

## Les RECOS-STRRES

Les Recos-STRESS, comme les guides techniques sont disponibles sur le site https://www.strres.org. On trouve dans les Recos, pour chaque tâche décrite dans ces guides :

- un rappel de la tâche concernée et les références au guide correspondant; le rappel des principales recommandations ainsi que des normes et directives applicables ; une proposition de procédure de contrôle.

Les RECOS-STRRES sont regroupées en 4 grandes familles identiques à celles des guides techniques :

- Béton et maçonnerie
   Métal
   Ouvrages en fondation et consolidation des sols
   Equipements d'ouvrages

## Les RECOS-STRRES relatives aux ouvrages en béton

N°2 : Ragréage des surfaces béton

N°2: lagicaje des surfaces beton
N°9: la lijection des ouvrages en béton
N°9.1: Extraction du chlore et ré-alcalinisation électrochimique des bétons par courant imposé
N°9.2: Extraction du chlore et ré-alcalinisation électrochimique des bétons par anode active
N°11: Réparation ou renforcement par béton projeté par voie sèche
N°17: Réparation ou renforcement de structures par matériaux composites
N°18: Réparation ou renforcement d'ouvrages d'art par béton projeté par voie mouillée
N°24: Protection galvanique des aciers dans le béton (par anodes sacrificielles)

Auteur

## Patrick Guiraud



## Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur

Consultez les derniers projets publiés Accédez à toutes nos archives Abonnez-vous et gérez vos préférences Soumettez votre projet

Article imprimé le 29/10/2025 © infociments.fr